

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2005

Séance du 11 février 2005

CG 05/1^{ère}/VII-4

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

**ACQUISITION ET MISE AUX NORMES
D'UNE PENICHE-RESTAURANT**

- Année de Préfiguration du Contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne

-

La commune de CASTELSARRASIN s'est engagée depuis 1994 pour l'aménagement du Port Jacques-Yves COUSTEAU. L'objectif poursuivi est de promouvoir l'économie touristique liée notamment à la valorisation du Canal Latéral à la Garonne.

Cette opération a été concomitante avec les actions menées en partenariat avec le Conseil Général depuis 1993 pour la valorisation du tourisme fluvial en Tarn-et-Garonne, en réalisant un ensemble de haltes nautiques tout le long du tracé depuis Lamagistère jusqu'à Grisolles.

Parallèlement, depuis 2000, les travaux de remise en navigabilité du Canal entre Montech et Montauban ont été réalisés (à l'exception du Port de Montauban). L'aménagement du Port Jacques-Yves COUSTEAU étant à ce jour totalement achevé, la Ville de Castelsarrasin a décidé de créer les conditions favorisant sa valorisation afin de promouvoir un concept de destination touristique.

La commune de CASTELSARRASIN, dans le cadre de l'année de Préfiguration du Contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne que nous avons approuvé à l'unanimité le 15 décembre 2003 a décidé :

- œ d'acquérir et mettre aux normes une péniche-restaurant actuellement basée au Port Jacques-Yves COUSTEAU, et appartenant à la Société MOISSAC NAVIGATION, pour un prix H.T. de 155 000 €
- œ de réaliser les travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs afin de proposer un équipement de qualité, pour un coût H.T. de 90 969,34 €
- œ de mettre à disposition l'équipement par voie de bail avec promesse de vente sur une durée de 15 ans à un restaurateur.

Le coût de l'opération s'élève à **246 009,73 € H.T.** et se décompose donc ainsi :

œ acquisition.....	155 000,00 €
œ travaux.....	90 969,34 €
œ frais de publication.....	40,39 €

246 009,73 € H.T.

Le plan de financement approuvé dans le cadre de l'année de Préfiguration du Contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne est le suivant :

œ Emprunt communal.....	156 155,73 €
œ Subvention du Conseil Général.....	63 350,00 €
œ Subvention du Conseil Régional.....	26 504,00 €

246 009,73 €

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde à la commune de Castelsarrasin une subvention départementale de 63 350 € pour l'acquisition et la mise aux normes d'une péniche-restaurant dans le cadre de l'année de préfiguration du contrat de pays Quercy/Gascogne, selon le plan de financement suivant :

œ Emprunt communal.....	156 155,73 €
œ Subvention du Conseil Général.....	63 350,00 €
œ Subvention du Conseil Régional.....	26 504,00 €

	246 009,73 €

- Inscrit la dépense correspondante à l'article 2041418, sous-fonction 94 du budget départemental.

Pour l'adoption : 29 voix
 Avis contraire : 1 voix
 Abstention : néant
 Adopté

Le Président,